Informations de base

1997/0091(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1997/98 : prix, aides et retenues applicables dans le secteur de l'huile d'olive **Subject** 3.10.07 Matières grasses végétales et animales, huiles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	STURDY Robert (PPE)	28/01/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	20/03/1997
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2018	1997-06-23
Agriculture et pêche	2000	1997-04-21
Agriculture et pêche	2025	1997-07-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0089	Résumé

07/04/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/1997	Débat au Conseil		
21/05/1997	Vote en commission		
21/05/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0173/1997	
10/06/1997	Débat en plénière		
22/07/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/07/1997	Fin de la procédure au Parlement		
24/07/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0091(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0173/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0003	21/05/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0297/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0094-0114	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0089	14/03/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0601/1997 JO C 287 22.09.1997, p. 0066	28/05/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1997/1414 JO L 196 24.07.1997, p. 0004	Résumé

Prix agricoles 1997/98 : prix, aides et retenues applicables dans le secteur de l'huile d'olive

1997/0091(CNS) - 14/03/1997 - Document de base législatif

Prix agricoles 1997/98 - Huile d'olive. La Commission proposera bientôt une réforme importante du régime. Toutefois, compte tenu que le nouveau régime ne devrait s'appliquer qu'à partir de la campagne 1998/99, il est proposé de maintenir les niveaux actuels de prix et de l'aide. Par comparaison avec la proposition de l'an dernier, deux éléments doivent être ajoutés ou modifiés pour maintenir ces niveaux actuels: - la quantité maximale garantie (1 350 000 t) étant donné que la campagne 1996/97 était la dernière campagne couverte par la fixation précédente, - le prix d'intervention (180,58 écus /100 kg) réduit en 1996/97 par suite de l'application du système des stabilisateurs adopté par le Conseil en 1997. Par ailleurs, il est proposé de porter de 5,5% à 8% le pourcentage retenu sur l'aide à la consommation pour couvrir les dépenses engagées par les organisations commerciales habilitées à gérer l'aide au profit de leurs membres. L'augmentation du pourcentage n'a aucune incidence financière sur le budget de l'Union. Il faut noter que les montants retenus mais non utilisés doivent être redistribués aux membres des organisations. En conséquence, les propositions de prix pour le secteur de l'huile d'olive s'établissent comme suit: - prix indicatif : 383,77 Ecu/100 kg. - prix d'intervention : 180,58 Ecu/100 kg - prix représentatif de marché : 229,50 Ecu/100 kg. - aide à la production : 142,20 Ecu/100 kg. - aide à la production pour les oléiculteurs dont la production moyenne est inférieure à 500 kg : 151,48 Ecu/100 kg. - retenue sur l'aide à la production pour: .l'amélioration de la qualité: 1,40% .aider les OP et leurs associations: 0,80% - retenue sur l'aide à la consommation pour: .les campagnes de promotion: 0% .aider les organismes commerciaux: 8%

Prix agricoles 1997/98 : prix, aides et retenues applicables dans le secteur de l'huile d'olive

1997/0091(CNS) - 28/05/1997

Le Comité est résolument d'avis que l'on ne saurait financer les actions ayant trait à l'ESB en utilisant des ressources du Fonds de garantie. Le Comité juge que les motifs utilisés pour justifier l'abaissement des niveaux dans les secteurs de la culture du lin et du chanvre n'ont pas de pertinence et repousse la proposition de réduction. Le Comité attire l'attention sur la grave crise qui frappe le secteur du riz et propose que la majoration mensuelle demeure inchangée.

Prix agricoles 1997/98 : prix, aides et retenues applicables dans le secteur de l'huile d'olive

1997/0091(CNS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Prix agricoles 1997/98 - Huile d'olive. En adoptant le rapport de M. Robert STURDY (PPE, RU), le Parlement européen a approuvé sans modification la proposition de règlement.

Prix agricoles 1997/98 : prix, aides et retenues applicables dans le secteur de l'huile d'olive

1997/0091(CNS) - 22/07/1997 - Acte final

Prix agricoles 1997/98 - Huile d'olive. Le Conseil, en adoptant le règlement 1414/97/CE, a décidé: - le maintien des niveaux actuels des prix, des aides et de la quantité maximale garantie (QMG), le prix d'intervention étant néanmoins diminué suite au dépassement de la QMG en 1996/1997; - l'augmentation du pourcentage (de 5,5% à 8%) retenu sur l'aide à la consommation pour les organismes professionnels gérant l'aide, comme proposé par la Commission.